

Image not found or type unknown



2 eme pilier suisse suite à divorce

Par **calibair**, le **26/05/2016** à **17:22**

bonjour

Etant en instance de divorce ma femme me demande de lui regler 50% de mon 2 pilier suisse. En 2008 j ai sorti de ce pilier 30 000fs pour l achat d une maison depuis j ai reconstitué un capital comment et qui va s occuper du partage du 2 eme pilier qui me dira combien je dois payer les Français les suisses sachant que l argent ayant servi a payer la maison fait parti du solde de la maison doit on ressortir cette somme du solde pour le restituer en suisse et partager apres? merci pour vos reponses